

Personnel Éducatif Du Secteur Public Et Activités Lucratives Parallèles En Côte d'Ivoire

Koffi Affoué Philomène

Chercheur à l'Institut d'Ethnosociologie/
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire

doi: 10.19044/esj.2017.v13n19p52 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n19p52](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n19p52)

Abstract

The quality of education is based on the content of the lessons which depends on the interest of educators in their profession through their availability for work and learners. In Côte d'Ivoire, this availability is not always effective, since many educational staff in public secondary schools carry out lucrative activities in parallel with their professional activities.

This article "public sector educators and parallel lucrative activities in Côte d'Ivoire", which aims to explain how these activities influence the quality of education, is based on a survey based on qualitative methods And in quantitative terms in ten (10) secondary public schools in Abidjan. The survey involved interviewing 274 educators with teachers, management, management and union leaders through accidental sampling for the quantitative method and saturation sampling for the qualitative method. Interviews were conducted using semi-structured interview guides, while questionnaires were administered on the basis of standardized questionnaires on quantitative techniques.

The results of the survey show that the lucrative activities of educational staff influence their attendance and contribute to the non-completion of school programs. These activities, which are also a source of exhaustion, undermine the efficiency of the educational staff of public secondary schools. The fatigue resulting from these activities does not always favor a better performance of the educational staff in the school while they negatively influence the integration of the values in the learners. In this way, the lucrative activities of educational staff contribute to the poor quality of education in Côte d'Ivoire. They should therefore be reorganized in order to achieve a quality education system as sought by the Ivorian educational community.

Keywords: Quality of education, parallel lucrative activities, educational staff, public secondary schools, Côte

Introduction

Dans la recherche de solutions à l'amélioration de la qualité de l'éducation, il ne faut pas s'étonner que la qualité de l'encadrement des apprenants soit devenue une préoccupation majeure.

En effet, depuis la conférence mondiale sur l'éducation pour tous (EPT) de Jomtien en 1990, de nombreuses actions en faveur de l'amélioration des systèmes éducatifs, autant sur le plan national que sur le plan international ont été réalisées. Le forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000 a permis à la communauté éducative, non seulement de réaffirmer son engagement, mais aussi de réitérer l'urgence de réaliser l'EPT d'ici l'an 2015 avec une attention particulière sur l'amélioration de la qualité de l'éducation (Confemen, 2010). En réponse à ces exigences, la Côte d'Ivoire a entrepris des réformes éducatives depuis quelques années. A ce titre, le dernier plan sectoriel de l'éducation en Côte d'Ivoire 2016-2025 repose sur la trilogie accès, qualité et gouvernance (RESEN, 2016). Pourtant, plus de 15 ans après le cadre d'action de Dakar, une évaluation des acquis scolaires révèle que la qualité de l'enseignement n'est pas au rendez-vous. Certes, il est observé un accroissement des taux de réussite aux différents examens de fin d'année. Cependant, une évaluation qualitative du système éducatif ivoirien le classe au rang des moins efficaces d'Afrique (PASEC, 2014 ; Banque mondiale, 2016). Les réflexions sur la question imputent cette situation à plusieurs facteurs telles que la corruption généralisée, la démission des parents, le laxisme des élèves, etc. (Proteau, 2002). Par ailleurs, l'implication du personnel éducatif en tant qu'acteurs incontournables de la chaîne éducative semble être soumise à questionnement.

En effet, la *qualité* du système éducatif passe par la *qualité* de l'encadrement qui repose dans une large mesure sur l'efficacité du personnel éducatif. cette efficacité dépend aussi bien des compétences et qualités professionnelles du personnel éducatif que des activités qu'ils mènent. Pourtant, des enquêtes internationales récentes attirent l'attention sur le décalage entre ce que les systèmes éducatifs voudraient faire et les activités menées par le personnel éducatif (Perrenoud, 2002). En Côte-d'Ivoire, il est démontré que le personnel éducatif des établissements publics d'enseignement secondaire ne se consacre pas uniquement aux tâches qui leurs sont dévolues dans le cadre de la loi d'orientation du système éducatif. C'est que, dans une conjoncture marquée par les déficits budgétaires et la cherté du cout de la vie les fonctionnaires en général et le personnel éducatif des établissements publics en particulier fait face à une perte de prestige. Aussi, pour juguler les manques-à-gagner, nombreux sont les acteurs éducatifs qui s'adonnent à des activités lucratives parallèles au détriment de leurs activités professionnelles malgré l'interdiction de celles-ci par la loi

régissant le personnel éducatif des établissements publics d'enseignement secondaire en tant que fonctionnaires.

Le présent article se propose de démontrer l'impact de ces activités lucratives du personnel éducatif des établissements publics d'enseignement secondaire sur la qualité de l'éducation dans cet ordre d'enseignement. En effet, la priorité accordée à l'éducation suggère un examen de la question pour comprendre les motivations du personnel éducatif ainsi que les stratégies pour associer leur travail et les activités lucratives parallèles afin d'analyser dans quelle mesure celles-ci affectent-elles la qualité de l'éducation.

Problématique

La loi 95-672 du 15 septembre 1995, portant statut général de la fonction publique, en ses articles 23, 24 et 25 interdit aux fonctionnaires ivoirien l'exercice d'autres activités privées lucrative parallèlement à leur activité professionnelle. Cette interdiction est entérinée par le décret N° 93-607 du 2 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique, qui en son article 89 stipule que même les cas d'exception en la matière ne peuvent en aucun cas concerner une consultation ou expertise exercée au profit d'une entreprise privée. Pourtant, malgré ces interdictions, nombreux sont les fonctionnaires ivoiriens qui s'adonnent régulièrement à l'exercice d'activités lucratives parallèles concomitamment à leur emploi à la fonction publique. Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 estime à 2,2% la proportion de fonctionnaires ivoiriens qui exercent des activités lucratives (Institut National de Statistiques, 2002) Ces statistiques semblent par ailleurs, en deçà de la réalité, vue la récurrence du phénomène du phénomène. D'ailleurs, l'INS (op.cit.), estime les aspirations des fonctionnaires à exercer les activités lucratives parallèles à 23,3% pour les travailleurs spécialisés, 17,2% pour les femmes et 1/3 des hommes. En outre, selon KOFFI (2006), 48,78% de ces fonctionnaires exerçant les activités lucratives parallèles se trouvent dans le secteur éducatif.

En effet, il n'est pas rare de nos jours, de voir des membres du personnel éducatif du secteur public exercer des activités lucratives salariales (enseignants dans les établissements privés, traducteurs ou experts en informatiques dans des cabinets privés) ou libérales (promoteurs d'établissements privés ou de toute autre entreprise privée) parallèlement à leur emploi à la fonction publique. Ces pratiques du personnel éducatif du secteur public ivoirien qui violent les règles professionnelles qu'ils connaissent pourtant (INS, 2002; KOFFI, 2006; 2014; KOFFI et al, 2009) interrogent. Quelles sont leurs motivations? Quelles sont leurs stratégies de

contournement des règles? Comment ces activités lucratives affectent-elles la qualité de l'éducation en Côte d'Ivoire?

Méthodologie

La persistance des activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif du secteur public en dépit des interdictions pourrait s'expliquer par la théorie de l'équité (Adams, 1965) qui stipule qu'un individu au travail compare des ratios pour évaluer s'il est traité avec équité ou non et modifie sa contribution et ses rétributions lorsqu'il perçoit de l'iniquité dans son traitement. Dans le contexte ivoirien, la comparaison des ratios présents et passés en relation avec le revenu motiverait la recherche de compensations et serait une cause explicative de la pratique des activités lucratives chez le personnel éducatif du secteur public. Cet article est une analyse des motivations qui soutendent ces activités chez le personnel éducatif du secteur public ainsi que les stratégies d'émergence et de réalisation de ces activités puis leur influence sur le système éducatif ivoirien. Il est le résultat d'une enquête réalisée en deux (2) phases auprès des acteurs éducatif des établissements scolaires à Abidjan. Le choix de ce site s'explique par sa forte densité scolaire et sa capacité à fournir toutes les caractéristiques de notre échantillon. La combinaison des critères tels que le statut de l'établissement et de la propension du personnel à exercer les activités lucratives parallèles a permis de mener nos enquêtes dans de dix (10) établissements publics d'enseignement secondaire d'Abidjan en deux (2) phases.

La première phase s'est déroulée en 2009 dans deux (2) établissements publics à savoir le lycée municipal Simone Ehivet Gbagbo de Yopougon, et le lycée moderne d'Adjamé 220 logements. Quand à la seconde phase réalisée en 2010, elle a ratissé plus large, et a concerné huit (8) établissements publics d'enseignement secondaire. Ce sont le lycée Sainte Marie de Cocody, le lycée moderne de Treichville, le lycée moderne de Yopougon, le lycée moderne de Port Bouet, le lycée moderne d'Anyama, le lycée moderne d'Alépé ainsi que les lycées municipaux d'Abobo et de Koumassi 2.

L'étude a associé les méthodes qualitatives et quantitatives. L'enquête quantitative réalisée à partir d'un questionnaire standardisé a permis d'interroger 199 acteurs sélectionnés à partir d'un échantillonnage par choix raisonné du fait de la réticence des enquêtés mais également des faibles effectifs. Elle avait pour objectif de déterminer les proportions des variables observés parmi le personnel éducatif ivoirien. La répartition des enquêtés dans les établissements est présenté dans le tableau ci-dessous

Tableau 1⁷⁰ : Répartition des enquêtés ayant participé à l'enquête quantitative

Etablissement	Population Totale			Echantillon		
	Enseignants	Personnel d'encadrement	Total	Enseignants	Personnel d'encadrement	Total
lycée mun. Niangon	122	27	149	17	6	23
L Mod Adjamé	144	20	164	16	3	19
Sainte Marie	105	16	121	13	9	22
L M Alépé	72	17	89	13	8	21
L Mod Port-Bouët	160	35	195	11	7	18
Yopougon	127	31	158	10	6	16
Abobo	121	34	155	6	10	16
Anyama	139	33	172	13	12	25
Koumassi	108	24	132	10	10	20
Treichville	162	33	195	12	7	19
Total	1260	270	1530	121	78	199

Source : notre enquête

En vue de recueillir leurs motivations relatives à l'exercice des activités lucratives parallèles et les stratégies déployées pour contourner les règles d'interdiction des activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif ivoirien du secteur public, une enquête qualitative réalisée à partir de la technique d'échantillonnage par saturation a permis d'interroger 23 membres du personnel de direction, 7 responsables syndicaux, 27 enseignants et 18 membres du personnel d'encadrement lors d'entretiens individuels à l'aide de guides d'entretiens semi structurés.

Les données collectées ont été analysées à l'aide des méthodes systémique et d'analyse de contenu pour comprendre les motivations de ces agents mais également, les dysfonctionnements du système de contrôle dans l'espace éducatif qui favorisent leurs stratégies de contournement de la loi. Elle a permis également de percevoir dans quelle mesure ces activités lucratives parallèles influencent les activités professionnelles du personnel éducatif du secteur éducatif et par ricochet, sur la qualité de l'éducation.

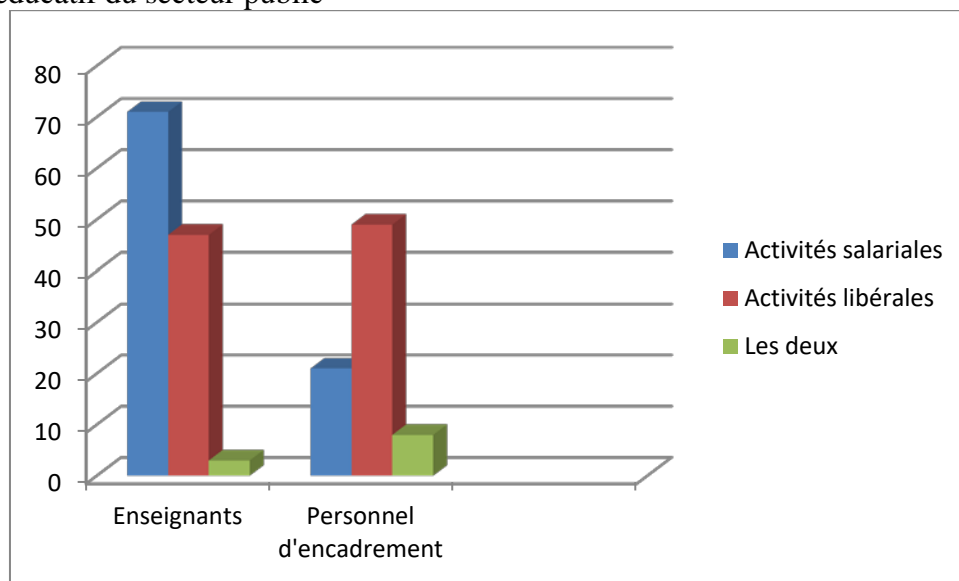
Résultats

Les résultats de l'enquête confirment l'existence des activités lucratives parallèles chez les agents éducatif du secteur publics ivoirien L'étude a révélé que le personnel éducatif des établissements publics

⁷⁰ L'enquête quantitative a concerné uniquement les enseignants et le personnel encadrement des établissements d'enquête. Par ailleurs, un accent a été mis sur ceux parmi cette catégorie qui exerce les activités lucratives parallèles.

exercent, en plus de leurs fonctions régulières, des activités salariales et/ ou libérales dans les proportions exprimées par le graphique ci-dessous :

Graphique 1⁷¹ : Proportion des activités réalisées par le personnel éducatif du secteur public



Source : Notre enquête

Le graphique indique que le personnel d'encadrement exerce les activités libérales dans sa grande majorité tandis que les enseignants s'adonnent de préférence aux activités salariales.

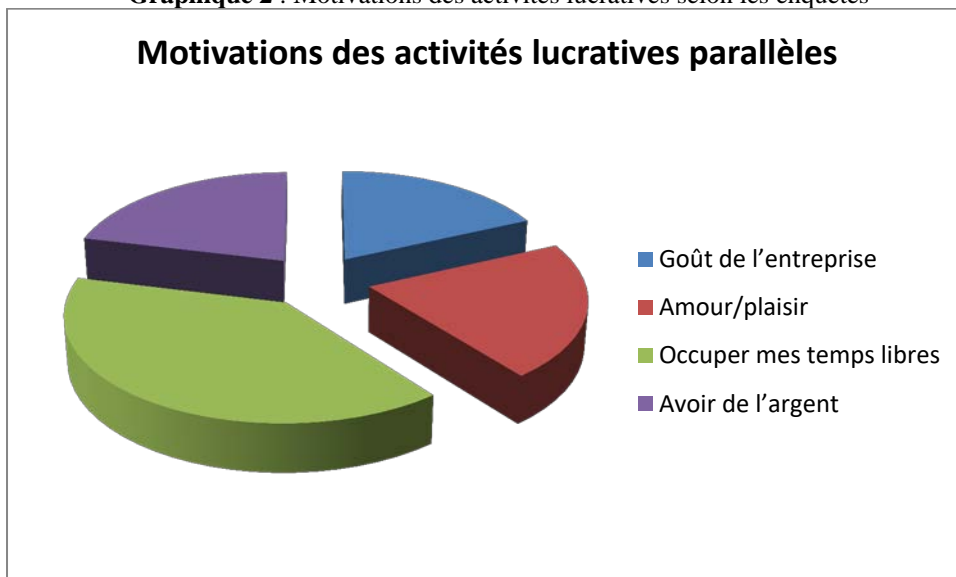
Ces activités concernent pour la plupart, les activités d'enseignement dans les établissements privés, la création et la gestion d'établissements scolaires privés individuellement ou en association. En plus de ces activités liées à l'éducation, certains enseignants de langues sont des traducteurs dans les cabinets d'interprètes ou des agences de voyages. C'est le cas de N. K. qui bien que conseiller d'orientation au Lycée municipal d'Abobo est guide touristique en espagnol dans une agence de voyage. Quand à C.O, professeur d'anglais au Lycée municipal de Yopougon, il est interprète bilingue dans un cabinet privé d'interprétariat en anglais. A ces activités exercées de façon régulières par le personnel éducatif, s'ajoutent les tâches spontanées comme les consultances, les activités de maintenance chez les enseignants en science, etc. M. T., professeur d'anglais au Lycée Sainte Marie de Cocody explique : *«Il m'arrive d'être sollicité pour traduire des documents d'anglais pour certaines institutions»*. Les raisons évoquées par les enquêtées pour justifier leurs activités lucratives sont diverses.

⁷¹ Ce tableau prend uniquement en compte les enquêtés qui exercent effectivement les activités lucratives parallèles à savoir

Les causes des activités lucratives chez le personnel éducatif dans l'enseignement secondaire

Diverses raisons sont évoquées pour expliquer les activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif ivoirien des établissements public d'enseignement secondaire comme l'indique le graphique ci dessous

Graphique 2 : Motivations des activités lucratives selon les enquêtés



Source : Notre enquête

L'occupation des temps libres est la principale raison identifiée par les agents éducatifs ivoiriens du secteur public pour justifier l'exercice des activités lucratives. En effet, de nombreux acteurs interrogés interprètent ces activités comme un acte charitable à travers lequel, ils mettent leur expertise au service ceux qui les sollicite. Aussi, consacrent-ils leur temps libre à ces activités lucratives parallèles. Ainsi, T A, Professeur de mathématique au Lycée moderne de Treichville explique ses enseignement dans les établissements privés comme une nécessité de leur apporter une aide « *Les établissements scolaires privés n'ont pas d'école de formation pour leurs enseignants. Ils recrutent très souvent des étudiants diplômés, sortis directement de l'université ou des grandes écoles. C'est vrai que ceux là ont les connaissances, mais ils n'ont pas la pédagogie. Donc, nous allons leur prêter main forte. Ils nous confient généralement leurs classes d'examens pour qu'on leur donne une meilleure préparation pour avoir de bons résultats* ». Surtout quand ces activités leurs permettent de meubler leur temps libre. C'est l'avis de cet enseignant de SVT au Lycée Municipal Simone Ehivet Gbagbo de Yopougon : « *Je donne des cours dans les établissements privés pour éviter d'être oisif à mes temps libre* ». Selon plusieurs enquêtés, l'effet d'expérience permet aux anciens enseignants de

mieux maîtriser mieux leur travail et d'économiser du temps. C'est donc ce temps qu'ils consacrent à leurs activités parallèles.

Toutefois, ces derniers ne nient pas l'intérêt pécuniaire de ces activités. Aussi bien chez les enseignants que chez le personnel d'encadrement, les entretiens ont révélé que ces acteurs ont recours aux activités lucratives parallèles, principalement, *« pour compenser les faiblesses de salaire à la vue du niveau de vie, pour préserver leurs économies, faire face aux sollicitations de la grande famille et des amis »*. Pour les responsables syndicaux interrogés, l'excès d'impôt et la situation environnementale appauvrissent les fonctionnaires et favorisent les activités parallèles. Ils indexent par ailleurs la méconnaissance des lois comme une cause de ces activités chez le personnel éducatif. C'est également l'avis des chefs d'établissements interrogés qui indiquent la méconnaissance des lois comme responsable de la pratique des activités parallèles par les enseignants. Toutefois, cet avis n'est pas partagé par tous les enquêtés. Selon plusieurs autres enquêtés, le personnel éducatif exerçant les activités lucratives, connaît bel et bien la loi, mais choisit de l'enfreindre. Selon les éducatrices du Lycée Moderne de Yopougon, *« cette loi est absurde et caduque. Elle n'est pas adaptée aux réalités actuelles des fonctionnaires »*, d'où il est difficile de s'y conformer. Dans ces conditions, le personnel éducatif développe des stratégies pour la contourner et s'adonner à ses activités lucratives parallèles.

Les stratégies d'exercice des activités parallèles chez le personnel éducatif

L'étude a révélé que le personnel éducatif développe différentes stratégies pour allier leurs activités professionnelles et les activités lucratives parallèles. En effet, les différentes enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude ont révélé que non seulement les conditions d'exercice des activités lucratives parallèles sont souvent difficiles et fatigantes mais également qu'il existe des chevauchements entre le temps consacré à ces activités et leur travail. Aussi, pour concilier leurs différentes activités, le personnel éducatif développe-t-il différentes stratégies.

L'enquête a révélé que les membres du personnel éducatif exerçant les activités lucratives sont en général soumis à un ou plusieurs contrats. Aussi, il arrive que ceux-ci délaissent leur travail au profit de leurs activités lucratives parallèles. Selon certains enquêtés, en cas de chevauchements entre leur travail et les activités lucratives parallèles, ils préfèrent se consacrer à la seconde. Un élève du Lycée moderne de Yopougon dira à cet effet : *« l'enseignement dans les établissements publics n'est pas une priorité pour les enseignants. Ils préfèrent se consacrer aux cours dans les établissements privés pour arrondir les fins de mois parce que le salaire à la*

fonction publique est déjà un acquis». Cet avis n'est pas partagé par les enseignants interrogés qui estiment qu'ils enseignent dans les établissements privés à leurs temps libres. Un professeur de français au Lycée Moderne de Port Bouet dira à cet effet, « *Mon travail est ma priorité. Il n'y a aucun chevauchement entre les heures de cours au lycée ici et mes heures d'enseignement au privé. Mon programme dans les écoles privé tient d'abord compte de l'emploi du temps du lycée car c'est d'abord mon travail et il me faut le protéger* »

En outre, pour contourner cette difficulté de conciliation des deux types d'activité, certains acteurs préfèrent exercer les activités libérales. Ces activités semblent moins contraignantes et permettent au travailleur de mieux organiser son temps. Une éducatrice du Lycée Moderne d'Anyama dira à cet effet, qu'elle préfère exercer les activités commerciales parce qu'elles n'ont pas d'incidence sur son travail à partir du moment où elle peut les exercer également sur son lieu de travail. A cet effet, elle affirmera « *Je vends des tenues vestimentaires et des bijoux. Ma clientèle est principalement composée de mon entourage professionnel, c'est-à-dire mes collègues et mes patrons à qui je vends mes articles*».

Par ailleurs, il arrive que ces agents éducatifs se muent en véritables opérateurs économiques. Ces derniers mettent en place différentes entreprises qu'ils font gérer par des employeurs. C'est le cas d'un inspecteur d'éducation au Lycée Municipal de Koumassi, qui en association avec un groupe d'enseignants a créé un établissement scolaire privé d'enseignement secondaire. Quand à un censeur de ce même établissement, promoteur également d'un établissement privé et de plusieurs autres affaires, il procède par prête-nom. « *Je dispose d'un établissement privé et de plusieurs taxis et d'un magasin d'articles divers qui sont gérés par ma femme. Ces affaires sont en son nom et c'est elle qui s'en occupe* ».

De plus, l'étude a révélé des difficultés liées au contrôle en vue du respect de la mesure d'interdiction édictée par la loi. En effet, pour contourner cette mesure d'interdiction, les membres du personnel éducatif des établissements publics qui pratiquent les activités lucratives parallèles bénéficient parfois de la complicité ou d'un laxisme de leurs supérieurs hiérarchiques. De fait, tous les chefs d'établissement interrogés ont reconnu il n'existe pas un contrôle rigoureux au sein de leurs établissements. Ces gestionnaires justifient leur attitude par les difficultés à surveiller les activités du personnel en dehors des établissements. Le contrôle des activités lucratives parallèles ne faisait pas partie de leurs attributions. Leur contrôle se limite donc à circuler de temps en temps devant les salles de classes pour vérifier la présence des enseignants et à viser les cahiers de texte pour vérifier la progression des cours. Aussi, arrive-t-il que pour contourner la loi, certains bénéficient de la complicité de leurs supérieurs hiérarchiques. Un

enseignant du Lycée Moderne d'Anyama explique: *«Dans cet établissement, La facilité d'accès au proviseur fait que certains agents se sentent plus proches de lui que les autres. Ces derniers ne respectent pas les règles parce qu'ils bénéficient de protection au sein de la direction et utilisent cette situation pour ne pas faire correctement leur travail. Ils s'absentent des cours pour leurs activités extraprofessionnelles et reviennent les mains chargées de présents pour corrompre les chefs qui ferment les yeux sur leurs agissements. Aussi, par effet de contagion tout le monde bascule vers le mauvais exemple »*. Ce à quoi, un chef d'établissement renchérit *« tant qu'ils font leur travail, je n'ai pas à faire la police après eux en dehors des cours »*.

Aussi, le personnel éducatif profite-il de cette faiblesse dans l'application de la loi pour y contrevenir et exercer leurs activités lucratives qui affectent par ailleurs leurs activités professionnelles.

L'incidence des activités lucratives parallèles sur la qualité de l'éducation

Les résultats de l'étude permettent de déduire que les activités parallèles du personnel éducatif affectent leur assiduité et leur rendement au travail, toute chose qui influence l'achèvement des programmes scolaires et par conséquent la qualité de l'éducation transmise aux apprenants.

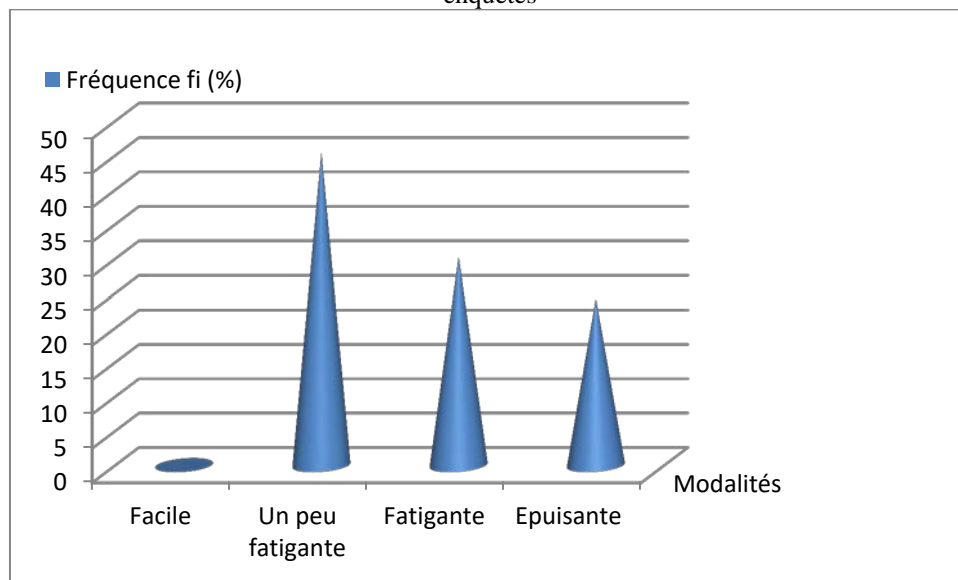
Les données recueillies lors de l'enquête révèlent, en effet, que les activités parallèles des agents éducatifs influencent leur assiduité à l'école. De fait, les enquêtes ont révélé des chevauchements entre les heures de travail et les heures des activités parallèles chez le personnel éducatif. 58% des enquêtés reconnaissent qu'il existe souvent une coïncidence des heures de travail avec celles prévues pour les activités lucratives parallèles. Aussi, dans la gestion de ce temps consacré à leurs différentes activités, la totalité des enquêtés affirme accorder la priorité à leur travail. Toutefois, ils reconnaissent avoir au moins une fois délaissé leur travail au profit des activités parallèles en cas de chevauchement. Cela pourrait s'expliquer par la perception que ces derniers ont des deux types d'activités. Certes, les travailleurs sont soumis à des contrats, formels ou tacites, dans le cadre de leur travail aussi bien au public que dans les structures privées. Pourtant, contrairement aux structures privées où leur rémunération est conditionnée par leur rendement, le contrôle semble défaillant dans le service public comme nous l'avons expliqué plus haut. Dans ces conditions, en cas de chevauchement, la tendance pour certains agents éducatifs est à la négligence de leur profession principale au profit de leurs activités parallèles. La relative stabilité de l'emploi à la fonction publique lui conférerait le caractère d'un droit acquis. De la sorte, ils consacraient leurs efforts à la préservation de l'activité qui est susceptible d'être soumise à des fluctuations. Un enseignant du Lycée Municipal de Yopougon le confirme d'ailleurs en ces termes *« en*

cas de chevauchement de mon emploi du temps de cours au Lycée avec mes heures d'enseignement dans les établissements privés, je pars donner les cours au privé et fais des cours de rattrapage avec mes élèves du lycée ». Cette situation influence l'assiduité du personnel au sein des institutions scolaires, matérialisée par des absences ou des retards sans autorisation. Aussi, n'est-il pas rare de voir les enseignants des lycées d'enseignement secondaire soumettre régulièrement leurs élèves à des cours de rattrapages, parfois même les dimanches, au vu et au su de tous les acteurs éducatifs. Cette situation est accentuée par la possibilité de suborner les supérieurs pour éviter les sanctions. Un censeur du Lycée Moderne d'Anyama révèle: *«Il arrive que certains éducateurs s'absentent sans autorisation. Ils reviennent avec beaucoup de cadeaux qu'ils remettent au proviseur pour ne pas être sanctionnés».*

Cet état de fait contribue au non achèvement des programmes scolaires. En effet, les élèves interrogés reconnaissent que les programmes scolaires sont difficilement achevés. Des élèves en classe de 3^{ème} interrogés au Lycée municipal d'Abobo affirment n'avoir jamais achevé de programme scolaire depuis leur entrée en 6^{ème}. Cela s'expliquerait aussi bien par les perturbations de l'année scolaire que par les absences ou les retards réguliers des enseignants. Aussi, certains observateurs pensent que certains enseignants se serviraient-ils de ces perturbations pour avoir plus de temps à consacrer à leurs activités parallèles.

Par ailleurs, certains membres du personnel exercent leurs activités parallèles au sein des établissements. Si certaines activités semblent moins gênantes à l'exemple des enseignantes qui vendent de la nourriture à leurs collègues en salle des professeurs au petit déjeuner ou au déjeuner dans la plupart des établissements lors de l'enquête, ou encore ces éducatrices qui vendent des jus de fruit ou toute sorte d'articles à leurs bureaux, il est bon de reconnaître que d'autres activités perturbent sérieusement les tâches éducatives au sein des établissements et impactent le rendement du personnel éducatif.

Enfin, l'agent éducatif qui exerce les activités parallèles, n'est pas toujours efficace parce qu'il disperse son énergie et s'épuise. De fait, les enquêtés ont tous reconnu que leurs activités parallèles sont source d'épuisement pour eux à divers degrés

Graphique 3 : Perception de la fatigue relative aux activités lucratives parallèles par les enquêtés

Source : notre enquête

Tous les enquêtés (100%) reconnaissent que les activités lucratives parallèles sont fatigantes, voire épuisantes. La conciliation de ces activités parallèles avec leur travail réduit encore plus leur efficacité. Certes, certains agents éducatifs exercent quelquefois leurs activités parallèles au travail, à l'exemple de cette enseignante du Lycée municipal de Yopougon qui vend ses jus de fruit à ses élèves en pleine classe, au risque de perturber les enseignements. Cependant, la quasi totalité des enquêtés avouent qu'ils exercent leur activités parallèles à leur temps libres. Toutefois, ils reconnaissent que la conciliation de ces deux types d'activités est épuisante et ne leur permet d'être toujours efficaces dans leur travail. Aussi, certains enseignants profitent-ils de l'inefficacité du contrôle pour tricher et inscrire au registre des cahiers de note, des chapitres qu'ils n'ont pas effectivement dispensés.

Enfin, les activités parallèles lucratives du personnel éducatif influencent, chez les élèves, l'intégration des valeurs enseignées à l'école. En effet, à la question de savoir leur opinion sur les activités parallèles de leurs formateurs, les élèves en déduisent que «*ce n'est pas seulement à l'école que l'on peut réussir*». Cela se perçoit aussi à travers leur attitude vis-à-vis de l'école. A l'exemple de leurs maîtres, certains élèves exercent eux aussi des activités lucratives telles que le petit commerce, les cabines téléphoniques, la gestion de maquis, les aides dans les véhicules de transport en communs, etc..... Cela joue également sur leur rendement car ils ont tendance à négliger leurs études au profit de ces activités lucratives parallèles. Ainsi, il

n'est pas rare de voir des élèves reprendre leurs classes ou même abandonner les études au profit de ces activités lucratives parallèles. C'est le cas de cet élève de 3ème qui a échoué à son examen et reprend sa classe pour avoir passé toute l'année précédente à gérer une cabine téléphonique dans son établissement au détriment de ses études. De la sorte, la qualité de l'éducation s'en trouve affectée.

Discussion: Les activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif: la « revanche des contextes».

L'objectif de l'étude réalisée dans le cadre de cet article était de comprendre les motivations du personnel éducatif pour l'exercice des activités lucratives parallèles ainsi que les stratégies déployées à cet effet pour contourner la loi d'interdiction et concilier celles-ci avec leurs activités professionnelles. Il apparaît à la vue des résultats de l'étude que les activités parallèles existent chez le personnel éducatif du secteur public et se perçoivent comme une revanche des agents éducatifs face aux contextes.

En effet, les activités parallèles chez le personnel éducatif du secteur public dans les établissements d'enseignement secondaire se justifient aussi par un sentiment d'injustice vis-à-vis de leur fonction. Autrefois enviés, ces travailleurs du secteur éducatif public se sont vus privés de plusieurs avantages tout en étant soumis au décrochage des salaires du fait de la réduction des dépenses publiques de l'Etat. Dans le même temps, les différentes inflations ont contribué à un renchérissement du coût de la vie et accentué la baisse de leur pouvoir d'achat. Dès lors, les agents éducatifs du secteur public qui ont du mal à faire face aux nombreux besoins créés dans leur quotidien du fait de la précarisation de leur condition de vie se sentent dévalorisés. C'est aussi l'avis de Mazido et Leroy (*sine daté*) qui pensent que dans une société de plus en plus capitaliste où la valeur d'une personne se mesure à sa richesse, le personnel éducatif du secteur public perd son prestige social dans la mesure où leur salaire n'est pas toujours suffisant pour faire face à ses charges familiales et sociales. Aussi, pour combler ces insuffisances dans la satisfaction de leurs besoins, des solutions alternatives sont mise en œuvre par les agents éducatifs du secteur public. Ces derniers ont alors recours à différentes stratégies pour bonifier leur revenu et améliorer leurs conditions de vie, au nombre desquelles figurent les activités lucratives parallèles.

La pratique de ces activités comme stratégie de compensation de leur revenu pourrait en outre, s'expliquer par la perception d'iniquité par les agents éducatifs du secteur public. En effet, en tant qu'éducateurs de la société, ils se sentent souvent dévalorisés et perçoivent leur salaire comme une ingratitude. C'est que la fonction publique ivoirienne ne rémunère pas les diplômés mais plutôt les corps de métier. Aussi, les agents éducatifs du

secteur public qui se retrouvent parmi les corps les plus diplômés perçoivent-ils leur revenu comme une injustice. De fait, tandis que ceux qu'ils forment et qui sont quelquefois moins gradés en diplôme perçoivent une meilleure rémunération et des avantages quand ils intègrent certains corps de la fonction publique, surtout les régies financières, les agents éducatifs du secteur public ne perçoivent qu'un « salaire de misère ». A ce propos, le ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, cité par le patriote (2012), révèle qu'en 2012, une discrimination salariale matérialisée par des disparités dans la grille des salaires des fonctionnaires existe au niveau de la fonction publique ivoirienne. A diplômes équivalents, à profils identiques et à charge de travail similaire, les grades et rémunérations varient considérablement d'un emploi à un autre et d'une administration à une autre. Ainsi, « Pour un même grade, des fonctionnaires touchent au moins sept fois plus que certains ».

La perception de cette injustice justifierait de ce fait, l'exercice des activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif du secteur public en Côte d'Ivoire. La théorie de l'équité (Adams, 1965) retrouve ici tout son sens parce que le principe de l'équité est violé au profit de l'injustice. En effet, cette théorie stipule qu'un individu au travail compare des ratios pour évaluer s'il est traité avec équité ou non et modifie sa contribution et ses rétributions lorsqu'il perçoit de l'iniquité dans son traitement. Dans le contexte ivoirien, la comparaison non seulement des ratios présents et passés en relation avec le revenu, mais également, les comparaisons avec le revenu d'autres corps de la fonction publique motiverait la recherche de compensations. Les activités lucratives parallèles du personnel éducatif se perçoivent dès lors comme une revanche de ces derniers face à des politiques publiques standardisées et inadaptées mais également des normes, procédures et protocoles élaborés très loin du terrain.

De plus, cette loi qui date de 1995 n'a jamais connu de modification, d'où elle semble dépassée. Un nouveau projet de loi portant statut de la fonction publique avec des clauses plus souples a certes été élaboré. Toutefois, elle n'a pas encore été promulguée. Dès lors, la loi de 1995, vieille de plus de 20 ans paraît inadaptée aux contextes et évolutions actuelles de la société ivoirienne, et par conséquent aux réalités actuelles des agents éducatifs du secteur public ivoirien. Ceci pourrait expliquer le laxisme constaté dans son application qui s'apparente à une approbation tacite des stratégies de contournement déployées par les agents éducatifs. Aussi, le phénomène se généralise-t-il avec des conséquences diverses.

En effet, les activités lucratives parallèles des agents éducatifs du secteur public ne sont pas sans conséquence sur leur rendement au travail. Certes, la plupart des enquêtés ont estimé que leurs activités lucratives parallèles ne gênent pas leurs activités professionnelles. Cette

opinion semble pourtant difficile à admettre au regard des chevauchements constatés entre les deux types d'activités. Par ailleurs, l'enquête a révélé une négligence des activités professionnelles au profit des activités lucratives parallèles chez certains agents. Cette situation qui pourrait traduire une insuffisance de conscience professionnelle chez ces derniers se trouve accentuée par l'insuffisance du contrôle et l'impunité dont jouissent certains agents du fait de leur familiarité avec leurs supérieurs hiérarchiques mais également par un encouragement tacite de ces activités. Cette impunité pourrait conduire à une déstructuration de normes de régulation de la fonction publique et à une crise de l'autorité de l'état sur ses propres agents qui se dégrade en même temps que se développe une démotivation générale.

Cette démotivation fonde l'exercice des activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif, qui contribue à la faible qualité de l'éducation à travers la réduction du temps scolaire dans l'espace éducatif ivoirien. Ainsi, selon le RESEN, (2016), le temps moyen effectivement consacré aux enseignements dans les établissements secondaires publics est de 14,2h/semaine au lieu de 21h pour les enseignants de collège et 18h pour les professeurs de lycée. Cette situation contribue au non achèvement des programmes scolaires et à la baisse des rendements. En outre, le temps « libre » consacré aux activités lucratives parallèles est en réalité celui dédié à la préparation des enseignements. Cette pratique contribue par conséquent à diluer le contenu des enseignements qui sont insuffisamment ou mal préparés du fait de la fatigue résultant de ces activités. Toute chose qui favorise une formation au rabais et entame la qualité de l'éducation dans le système éducatif ivoirien.

Toutefois, cette étude n'a pas la prétention d'avoir épuisé la question des activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif et suggère une analyse de la question sous d'autres angles. En effet, si le contexte économique actuel marqué par le renchérissement de la vie favorise les activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif du secteur public, il convient de la réguler et de la contrôler afin qu'elles ne sabotent pas davantage la qualité de l'éducation en Côte d'Ivoire. En effet, les deux dernières des évaluations qualitatives réalisées dans le cadre de la CONFEMEN avec le PASEC en 2008-2009 et 2012-2014 ont classé respectivement la Côte d'Ivoire au rang de 47ème et 44ème sur 47 pays évalués, ce qui n'est pas honorable pour le système éducatif ivoirien. Aussi, dans un contexte de redynamisation du système éducatif ivoirien, le plan sectoriel de l'éducation 2016-2025 repose sur la trilogie accès, qualité et gouvernance (PASEC-CONFEMEN, 2015). Il convient dans ce contexte d'user de toutes les ressources possibles, pour aboutir à une éducation de qualité aussi bien quantitativement que qualitativement. Dans ce contexte, s'il est quasi impossible d'interdire les activités lucratives parallèles du

personnel éducatif qui contribuent, comme nous l'avons démontré précédemment, à la réduction de la qualité de l'éducation, il convient de l'encadrer en mettant l'accent par exemple sur les activités libérales, notamment, celles relatives à la création d'entreprise par lesquelles ces acteurs éducatifs se révèlent comme de véritables opérateurs économiques.

Conclusion

L'analyse des activités lucratives parallèles chez le personnel éducatif du secteur éducatif a permis de rendre compte des causes explicatives de ce phénomène et des stratégies de contournement utilisées par ces derniers pour contourner la législation interdisant ces activités. Cette étude avait pour objectif de comprendre les motivations du personnel éducatif qui pratique les activités lucratives parallèles, les stratégies déployées à cet effet et ainsi que celles utilisées pour le contournement des règles et enfin, déterminer la manière dont celles affectent leurs activités professionnelles ainsi que la qualité de l'éducation. A cet effet, l'étude a associé les méthodes qualitatives et quantitatives en vue d'une enquête réalisée dans dix (10) établissements publics d'enseignement secondaire d'Abidjan. Au plan qualitatif, des interviews ont été réalisés à l'aide de guides d'entretiens semi-structurés sur une population composée du personnel de direction, du personnel d'encadrement, des enseignants et des responsables syndicaux sélectionnés à partir d'une combinaison d'un échantillonnage par contraste et par saturation. Quant à la méthode quantitative, elle a eu recours à des questionnaires standardisés adressés aux personnels enseignants et d'encadrement.

Les résultats de l'étude indiquent que les activités lucratives parallèles existent bel et bien chez le personnel éducatif ivoirien et sont le fait de tous les acteurs. Chez le personnel enseignant et d'encadrement de ces établissements, ces activités sont salariales et / ou libérales et s'exercent aussi bien par les acteurs eux-mêmes que par des tierces qu'ils emploient à cet effet. Bien qu'ils affirment pour la plupart que ces activités servent à meubler les heures libres, l'étude a montré qu'elles ont une incidence sur leur rendement au travail dans la mesure où les temps de travail coïncident souvent avec celui de ces activités parallèles. Dans ces conditions, nombreux sont les agents éducatifs qui délaissent leurs activités professionnelles eu profit des activités parallèles, toute chose qui ne permet pas toujours l'achèvement des programmes scolaires. Par ailleurs, l'épuisement émanant de ces activités, entame leur efficacité au travail. Aussi, pour contourner les règles interdisant ces activités lucratives parallèles, le personnel éducatif procède par la subornation de certains supérieurs hiérarchiques ou trompent leur vigilance. En ce qui concerne les activités parallèles, ceux-ci procèdent

par prête-nom et emploient des tierces personnes pour la gestion de leurs entreprises.

Ces activités qui se présentent comme une revanche des acteurs sur un contexte inadapte compte tenu influencent la qualité de l'éducation transmise aux apprenants. Aussi, dans l'impossibilité de les interdire, il serait intéressant de l'encadrer en mettant l'accent par exemple sur les activités libérales, notamment, celles relatives à la création d'entreprise par lesquelles ces acteurs éducatifs se révèlent comme de véritables opérateurs économiques.

References:

1. Adams, S., (1965). "Inequity in Social Exchange", in Berkowitz L., *Advances in Experimental Psychology*, Academic Press, 62, pp335-343
2. Adingra, J-E. (2012). *Salaire des fonctionnaires et agents de l'Etat : ce que renferme la décision du gouvernement*. In *Le Patriote* du 21 décembre 2012. <http://news.abidjan.net/h/447351.html>. Consulté le 26/12/2016.
3. Aké, J. (2003). *La fonction publique: le Statut Général de la fonction publique et ses textes d'application*, cours dispensé aux étudiants de l'INFS, Abidjan.
4. Arne Hoel (2016). *Qualité de l'éducation en Afrique francophone : évaluer les acquis à l'école primaire*. Banque Mondiale
5. Boni, G. (2013). *Persistance de la fronde sociale : l'injustice dans le traitement salarial, la raison profonde* in par fraternité matin du 27 février 2013.
6. Ezoua (1999) cité par Ettien et al (2006). *Résistons à la corruption*. CPE, Abidjan.
7. Institut National de Statistiques, (2002). *Des outils au service du développement*. INS Abidjan.
8. Koffi, P. (2014). *Climat scolaire et performance des établissements publics d'enseignement secondaires d'Abidjan de 2008 à 2010*. Thèse de sociologie, Institut d'Ethnosociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.
9. Koffi, P. et al, (2009). *L'impact des activités parallèles lucratives du personnel éducatif sur la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire: exemple du lycée municipal de Niangon et du lycée moderne d'Adjamé* 220 logements, Mémoire de CAFCO, Ecole Normale Supérieure, Abidjan.
10. Koffi, P., (2006). *Agents de l'Etat et activités lucratives parallèles en Côte d'Ivoire*, mémoire de DEA, Institut d'Ethnosociologie-Université de Cocody, Abidjan.

11. Loi 95-672 du 15 septembre 1995, portant statut général de la fonction publique, in *journal officiel de la république* du 17 septembre 1995.
12. Mazido ET Leroy (siné daté). *Stratégies de survie des fonctionnaires centrafricains "conjoncturés"* <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/053117.pdf>
13. Pasec (2010). *La qualité de l'éducation un enjeu pour tous : Constats et Perspectives*. CONFEMEN
14. Pasec (2014). *Performance des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : compétences et facteurs de réussite au primaire*. CONFEMEN.
15. Proteau L. (2002). *Passions scolaires en Côte d'Ivoire: Ecole, Etat et société*, Paris: Karthala
16. Resen (2016). *Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace*. Abidjan.